

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GÉNÉRALE
A/1561/Add.1
30 novembre 1950
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquième session

Point 21 de l'ordre du jour,
questions d) et e)

ANCIENNES COLONIES ITALIENNES

RAPPORT DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR L'ERYTHREE

RAPPORT DE LA COMMISSION INTERIMIAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR L'ERYTHREE

Rapport complémentaire de la Commission politique spéciale

Rapporteur : M. S.P. LOPEZ (Philippines)

1. Lors de la 64ème séance de la Commission politique spéciale, tenue le 30 novembre 1950, les délégations du Brésil, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, du Mexique et de la Turquie ont présenté un projet de résolution commun (A/AC.38/L.59), relatif à la désignation du Commissaire des Nations Unies en Erythrée.
2. A la même séance, par 28 voix contre 4, avec 4 abstentions, la Commission a adopté ce projet de résolution commun.
3. En conséquence, la Commission politique spéciale recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

"L'Assemblée générale,

"Décide que, pour l'aider à désigner le Commissaire des Nations Unies en Erythrée, un comité composé du Président de l'Assemblée générale, de deux des Vice-Présidents de l'Assemblée générale (Australie et Venezuela), du Président de la Quatrième Commission et du Président de la Commission politique spéciale, proposera le nom d'un candidat, ou, s'il ne parvient pas à se mettre d'accord sur une candidature, les noms de trois candidats au poste de Commissaire des Nations Unies en Erythrée".

RECEIVED

DEC 4 1950

UNITED NATIONS
ARCHIVES